



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU –

CONTRAT BIÈRES ET LIMONADES

Page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- De promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus, demander le livret d'accueil à un membre du bureau.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.
Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer un chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et votre bulletin d'adhésion à Bernadette Faligant, 21 Rue du Moulin, 49800 BRAIN / *AUTHION*

En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

3- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

4- Lieu et jour de distribution en temps normal : le jeudi à 18h30 au terrain de jeu de boules, en face du camping de Brain / Authion.

Il vous est demandé un **engagement ferme de réservation pour chaque contrat.**
Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.
En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet https://www.amap-goutte-eau.fr





<u>Termes du contrat</u> : Il est proposé des bières et boissons sans alcool, produits selon le cahier des charges Agriculture Biologique (FR BIO 01 196284)

<u>Il est proposé :</u>

- Des bières dites « <u>incontournables</u> », disponibles tout au long de l'année, sauf en cas de rupture de stock ;
  Les incontournables sont les bières suivantes :
  - **Ortie**, *pale ale à 5% alc.*
  - **Tartin'ale**, *ambrée au pain grillé à 5% alc.*
  - **Romarin**, *triple à 7,5% alc.*
  - **Glouglou**, *blonde au sarrasin à 4% alc.*
  - **Sureau**, *blonde à la fleur de sureau à 0,5% alc.*
- Des bières dites « <u>saisonnières</u> », brassées selon l'inspiration du brasseur avec des ingrédients de saison.
- Des limonades nature ou aromatisées aux plantes, ainsi que du tonic.

<u>Conditions</u> :

- **Le producteur se réserve le droit d'annuler le contrat si la commande globale est insuffisante.**
- Le consommateur sélectionne des bières incontournables ou saisonnières et des limonades, mais c'est le brasseur qui choisit la référence précise au sein de chacune de ces trois catégories, selon ses disponibilités.
- Le consommateur s'engage à régler au moment de la signature du contrat par chèque à l'ordre de Sterne et Mousse. Le nombre de chèques est limité à 3 maximum.
- Chaque livraison est libre en quantité de chaque référence.
- Les bouteilles sont en consigne libre et doivent être ramenées au brasseur rincées et en bon état.

Dates de livraison :

- jeudi 5 novembre
- jeudi 3 décembre
- jeudi 4 mars
- jeudi 1er avril
- jeudi 6 mai
- jeudi 3 juin
- jeudi 1er juillet

Date de commande :

Remplir contrat page 4 (Bon de Commande) et le donner **en double exemplaire au tuteur** avec le(s) chèque(s) correspondant(s).

Brasserie Artisanale des bords de Loire
Bières et Limonades
Sterne & Mousse
Retrouvez-nous sur sterneetmousse
56 Avenue d'Angers 49190 Rochefort sur Loire

AMAP de la Goutte d'Eau

CONTRAT BIÈRES ET LIMONADES – STERNE & MOUSSE

Le producteur : Antoine MOISY Sterne & Mousse – C'est bio l'Anjou – 56 avenue d'Angers 49 190 – Rochefort-sur-Loire *Le tuteur* : Tanguy ROLLAND tanguy.rolland@proton.me / 06 86 67 77 84	*Le consommateur* : Nom : ..... mail : .....@..... téléphone : .....

Remplir le tableau avec le nombre de produits souhaité dans chaque catégorie :

Date	33 cL			75 cL			Total
	Limo	Bière – les incontournables	Bière – les saisonnières	Limo	Bière – les incontournables	Bière – les saisonnières	
	2,50€	2,80€	3,00 €	4€	5,60€	6,00 €	
05/11/26							€
03/12/26							€
04/03/27							€
01/04/27							€
06/05/07							€
03/06/27							€
01/07/27							€
Montant total du contrat :							€

Paiement par chèque
à l'ordre de *Sterne et mousse*
Nombre de chèques et montants :

- chq n°1 - montant : ..... €
- chq n°2 - montant : ..... €
- chq n°3 - montant : ..... €

Fait à ..... le .....
Je déclare accepter les conditions du contrat énoncées en pages 1 & 2 et être à jour de ma cotisation pour l'année en cours.

Signature :